



ARRÊTÉ du MAIRE n° 06 / 2026

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À UN AGENT

Mme MEYER Françoise

Le Maire de la Commune d'Innenheim,

Vu les articles L. 2122-30 et R. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints sa signature ;

Considérant que pour assurer la bonne administration locale, la continuité du service public de proximité et de répondre aux besoins de la population dans des délais très courts il convient d'accorder une délégation de signature à des agents municipaux ;

ARRÊTE :

Article 1 :

Il est donné délégation de signature à Mme MEYER Françoise, Secrétaire Générale de Mairie, fonctionnaire titulaire, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour les dossiers et questions suivantes :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet
- la légalisation des signatures
- l'établissement et la délivrance des attestations de recensement et des notices individuelles adressées au bureau du service national
- les certificats de résidence ou de domicile
- toutes autres attestations relatives à la situation des administrés

Les actes ainsi dressés comportent la seule signature du fonctionnaire municipal délégué.

Article 2 :

La signature par Mme MEYER Françoise des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du maire ».

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg (Bas-Rhin) dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

.../...

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein
- M. le Procureur de la République auprès du Tribunal Judiciaire de Saverne
- L'intéressée

Fait à Innenheim le 23 mars 2026
Le Maire,
Hervé BENTZ.

17.11-5



Notifié à l'agent le 23/03/2026
Signature :

Affiché en mairie et publié sur le site de la commune d'Innenheim le 23 MAR. 2026